



DEPARTEMENT DU FINISTERE  
Commune de Plomeur

EXTRAIT DU REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du 24 JUILLET 2021

N° acte : 2021 – D 12 – CM 24.06.2021

Classification : 7.1 – Décisions budgétaires

L'an deux mille vingt et un, le vingt-quatre juin, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à Plomeur, sous la présidence de Monsieur Ronan CRÉDOU, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27

Date de convocation du conseil municipal : 17 juin 2021

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice, à l'exception de : Linda LAPPART (procuration à Ludovic STEPHANT), Catherine TIRILLY (procuration à Gaëlle BERROU), Typhène NEDELEC (procuration à Ronan CRÉDOU).

Absente : Madame Mélina KERNINON.

Secrétaire de séance : Monsieur Patrice HÉLIAS a été élu.

OBJET : Tarifs de la garderie périscolaire 2021/2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité (26 pour),

Vu l'avis de la commission des affaires scolaires réunie le 14 juin 2021,

- DÉCIDE de fixer les tarifs de la garderie périscolaire comme suit à partir de la rentrée scolaire 2021/2022 :

- Matin : 7h30 / 8h35	1,10 €	} Goûter inclus	- Matin : 7h30 / 8h35	1,10 €	} Sans goûter
- Soir : 16h30 / 18h00	1,50 €		- Soir : 16h30 / 18h00	1,10 €	
- Soir : 16h30 / 19h00	2,35 €		- Soir : 16h30 / 19h00	1,95 €	
- Journée :	3,00 €		- Journée :	2,60 €	
- Après 19h00* :	10,00 €		- Après 19h00* :	10,00 €	

- Gratuité à partir du 3ème enfant (sauf goûter).

\* Après 19h00 : avertissement au 1<sup>er</sup> dépassement, tarif applicable ensuite.

Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Pour extrait conforme

Le Maire,  
Ronan CRÉDOU

